

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

---

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-001**

---

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 139, boul. Springer à Chapais (lot 4 959 061). La demande concerne la marge avant de la maison qui est de 2,9 mètres au lieu de 2 mètres, le tout contrevenant au *Règlement de zonage de 1966 de la Ville de Chapais et ses amendements*.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 3 juin 2026, le comité recommande, au Conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 juillet 2026 à 19 h**, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de résolution et entendra les personnes visées par la zone en question (25-M).

DONNÉ À CHAPAIS, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026

Mélanie Gagné  
Directrice générale, greffière-trésorière